



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 49957

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt des propositions du syndicat des enseignants (FEN, UNSA) sous le titre « Agir pour ne pas subir », demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser, dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire dans les collèges, la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à la désignation, avec décharge horaire appropriée, d'un enseignant responsable, pour chaque secteur de collège, de la coordination du passage de CM 2 en sixième.

Texte de la réponse

La liaison CM2-sixième reste un des axes forts des mesures destinées à favoriser la bonne intégration au collège de tous les élèves de l'école élémentaire, notamment les plus fragiles. Son renforcement est vivement réaffirmé dans la circulaire n° 2000-093 du 23 juin 2000, relative aux mesures « collèges » à privilégier à la rentrée 2000. Elle implique les corps d'inspection, les principaux et les équipes pédagogiques des écoles et des collèges. Des réunions d'information préparant les passages en sixième sont organisées, avec succès, entre enseignants du premier et du second degré, dans de très nombreux secteurs. C'est la raison pour laquelle il n'apparaît pas nécessaire, dans l'immédiat, d'envisager la désignation, avec décharge horaire appropriée, d'un enseignant responsable de la coordination du passage de CM2 en sixième pour chaque secteur de collège.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49957

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4641

Réponse publiée le : 8 janvier 2001, page 185